

RAPPORT de la commission permanente
des finances chargée d'étudier les comptes
communaux de l'année 2019

Vallorbe, le 30 mai 2020

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 26 mai dernier pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les informations et explications claires et précises données sur les comptes communaux. Le document est très bien détaillé, toutes les modifications importantes sont clairement expliquées.

Après amortissements et dotations aux provisions, le résultat final des comptes est le suivant :

	Comptes 2019	Comptes 2018	Différence
Total des revenus	CHF 21'117'651.77	CHF 22'307'202.72	CHF -1'189'550.95 -5.33%
Total des charges	CHF 21'061'753.48	CHF 22'261'993.81	CHF -1'200'240.33 -5.39%
Excédent de revenus	CHF 55'898.29	CHF 45'208.91	

Les comptes présentent une diminution linéaire des charges et des revenus.

Nous précisons que le résultat, soit le bénéfice de CHF 55'898.29 pour les comptes 2019, est un chiffre sans signification particulière, puisqu'un amortissement extraordinaire a été effectué à hauteur de CHF 2'340'000.00 au compte 9143.0610 Casino. A relever également la dissolution du fonds de réserve pour remboursement et défalcatons à hauteur de CHF 70'000.00 (9282.60).

Cette manière de procéder, depuis quelques années, a pour but d'éviter des bénéfices cumulés qui ne servent et ne signifient rien. A noter que le choix des comptes à amortir est fait en fonction de ne pas influencer négativement la péréquation.

La marge brute dégagée pour l'année 2019 s'élève à CHF 3'358'746.64, correspondant à 16.08% des revenus, contre CHF 3'424'826.16 (17.02%) en 2018. Il ressort donc une diminution de la marge d'autofinancement de CHF 66'079.52.

Cet exercice est donc considéré comme bon, correspondant aux attentes et objectifs fixés. Pour rappel, la planification d'investissement pour la législature est basée sur une marge brute d'autofinancement de CHF 3'500'000.00 annuelle.

Celle-ci aurait pu être encore supérieur de CHF 80'000.00, soit de CHF 3'438'746.64. Ceci n'est pas le cas suite à la constitution d'une réserve créée par Ajoval dans le but de lisser les exercices. Cette décision apparaît totalement inappropriée à la COFIN. Elle rappelle aux délégués du conseil ou de la Municipalité auprès des associations de communes de veiller attentivement à la gestion financière de ces dernières.

Une longue discussion anime la COFIN au sujet du réseau intercommunal Ajoval, qui, pour rappel, s'occupe de la gestion des garderies.

La Municipalité est, en général, très satisfaite des associations intercommunales actuelles existantes, Ascovabano, SDIS, Protection civile. Ces dernières ayant une taille humaine, avec une excellente collaboration entre les personnes clés. Concernant Ajoval, elle a atteint une taille critique qui complique passablement la gestion et la communication de cette dernière.

D'ailleurs et pour information, la Commune de Chavornay souhaite quitter l'association. L'indemnité de sortie devra être calculée, sachant que le report des charges se fera ensuite sur les communes restantes dans l'association. Donc, il est possible de la quitter, mais à quel prix ?

La Municipalité suit de très près le dossier, une rencontre est d'ores et déjà prévue avec la direction d'Ajoval.

Sur le même sujet, nous notons une baisse importante de la participation communale à l'UAPE par rapport au budget (-CHF 100'654.65) ceci provient partiellement d'un excédent de contribution sur l'exercice 2018. A noter que toutes les places sont actuellement occupées et qu'une demande pour une ouverture prolongée durant les vacances scolaires a été déposée. La Municipalité va étudier cette demande, en nombre et faisabilité. La COFIN tient à préciser que comme son nom l'indique l'UAPE est un accueil parascolaire des jeunes enfants, un accueil prolongé durant les vacances scolaire ou autre particularité ne devraient pas être à la charge du contribuable.

La Commune de Vallorbe a fait depuis ces dernières années des investissements et améliorations conséquentes quant à la garde des jeunes enfants, garderie TireLune et UAPE. A ce jour, et au vu de la taille de notre commune nous pouvons qualifier la qualité et quantité des infrastructures existantes excellentes et ce de surcroît si nous nous comparons aux communes de taille similaire.

Ci-dessous les écarts les plus significatifs par nature :

Revenus – écarts au budget

Impôts (personnes physiques +KCHF 527 - pers. morales +KCHF 339)	+CHF
1'398'000.00	
Revenus du patrimoine	+CHF 150'000.00
Taxes, émoluments, produits des ventes	+CHF 551'000.00
Participations, remboursements de collectivités publiques	<u>+CHF 43'000.00</u>
	+CHF 2'142'000.00

Charges – écarts au budget

Autorité et personnel (2 postes vacants pendant 6 mois)	-CHF 105'000.00
Intérêts passifs	- CHF 27'000.00
Biens, services, marchandises (Câble-grue)	+ CHF 284'000.00
Remboursements et participations à des collectivités publiques (facture sociale et fonds de péréquation)	+CHF 120'000.00
Aides et subventions (Participations AJOVAL, AVASAD, UAPE)	<u>-CHF 209'000.00</u>
	+CHF 63'000.00

Explications sur les écarts principaux ayant été discutés par la COFIN:

210 Impôts

L'augmentation conséquente des recettes fiscales provient principalement :

210.4001 Impôt sur le revenu et la fortune + CHF 353'500.00, différence due principalement a une estimation très prudente lors du budget.

210.4011 Impôts des personnes morales + CHF 281'000.00, la prévision lors du budget a également été très prudente au vu des répercussions non connues de la RIE III. L'incidence de la RIE III sera marquée sur 2020. Il sera peut-être difficile d'en voir les effets réels au vu de la crise économique du Covid19 qui va changer la donne.

210.4040-210.4411 Impôts sur les droits de mutation et gains immobilier + CHF 210'000.00 par rapport au budget, mais + CHF 97'000.00 par rapport aux comptes 2018. Cette augmentation provient d'une activité immobilière dynamique dans notre commune.

210.4050 Impôts sur les successions et donations + CHF 312'000.00, recette fiscale impossible à budgétiser et non pérenne. De plus, nous précisons que cette recette exceptionnelle est taxée à raison de 50% dans la péréquation.

220 Service financier

La COFIN relève l'excellente gestion des comptes et de la péréquation par la Municipalité, les prévisions étant précises.

313 Gravière

Ecart de +CHF 105'491.00 par rapport au budget et +CHF 17'032.00 par rapport aux comptes 2018. Cette différence provient de la forte augmentation des remblais déposés à la gravière.

320 Forêts pâturages

Les comptes 2019 (320.3189) sont péjorés dans les charges par des travaux spéciaux, exécutés par des tiers, intervenus en 2017-2018. Coûts totalement compensés par des subventions et vente de bois.

410.4352 Bureau technique

La COFIN relève que notre bureau a traité 38 dossiers touchant la police des constructions de différentes communes voisines et a assuré les chantiers communaux.

430.3182 Frais de téléphone

Les frais sont en légère augmentation suite au changement de stratégie dès 2019. Les collaborateurs perçoivent une indemnité annuelle pour l'utilisation de leur téléphone privé. Cette manière de faire responsabilise les collaborateurs et améliore l'accessibilité de ces derniers.

430.3185 Routes et Voirie

Les honoraires de CHF 109'542.55 concernent des prestations de tiers suite à l'importance des travaux à exécuter et à l'absence de collaborateurs. Cette charge est compensée partiellement (CHF 64'347.70) par le compte 430.4361 remboursement traitements et charges.

810 Service des eaux

Nous pouvons constater l'amélioration de la qualité de l'eau depuis la mise en place des nouveaux filtres.

La vente d'eau a été plus importante en 2019, ceci dû par la consommation des industries.

Le nouveau règlement sur l'eau n'a toujours pas été adopté. Avec celui-ci, les taxes prévues devront couvrir les coûts de fonctionnement du réseau et surtout permettre de financer les travaux indispensables pour assurer la pérennité de notre réseau.

Néanmoins une réfection complète du réseau afin d'empêcher les fuites importantes enregistrées aurait un prix très élevé et serait trop onéreux pour la commune. Les assainissements seront bien entendu effectués au gré de la réfection des chaussées.

Voirie

La COFIN tient également à relever les prestations de qualité fournie par notre service par rapport à l'entretien courant et particulièrement pour les magnifiques décorations florales qui embellissent notre village dès le printemps.

Endettement communal

L'endettement communal se situe à CHF 36'848'838.40 au 31.12.2019, contre CHF 36'465'073.00 au 31.12.2018.

Cautionnements : CHF 4'212'790.00 au 31.12.19 contre CHF 4'516'207.00 au 31.12.18 dont CHF 3'485'990.00 pour l'AscoVaBaNo.

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 43'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 8'000'000.00. Ces derniers sont bien respectés.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Revision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2019,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2019 sont acceptés tel que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2019.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux



Le Rapporteur :

Lorianne Foretay

